

27 janvier 2017

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 27 janvier 2017

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 1

AIDE À LA PREMIÈRE INSTALLATION DES MÉDECINS, CHIRURGIENS-DENTISTES ET MASSEURS- KINÉSITHÉRAPEUTES

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe COUNIL, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 16 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à attribuer, de manière dérogatoire, après avis de la commission démographie médicale, l'aide à la 1^{ère} installation au regard du diagnostic local du territoire d'accueil réalisé par le Département de la Sarthe en lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, de l'existence d'un projet de santé et dans la limite de deux aides départementales par site quelle qu'en soit la nature.

DECIDE d'autoriser le Président à déroger, lors de l'attribution de l'aide à la 1^{ère} installation, à la règle des 3 ans de domiciliation posée, à la condition que la collectivité accueillante accepte l'engagement contractuel de rembourser au Département la somme de 7 500 € versée au professionnel de santé en cas de non-respect des clauses contractuelles et au prorata du temps non réalisé par celui-ci.

APPROUVE la fiche d'aide ci-jointe.

CONFIRME les autres dispositions relatives à ce dispositif.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112444-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 5

APPEL À PROJET POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF
DÉDIÉ À LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS ISOLÉS
ÉTRANGERS ET DES JEUNES MAJEURS ISOLÉS ÉTRANGERS
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Vu l'avis du 17 novembre 2016 de la Commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-social,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE, suite à l'appel à projets relatif à la création d'un dispositif dédié à la prise en charge des mineurs isolés étrangers et des jeunes majeurs isolés étrangers dans le département de la Sarthe, de l'attribution du :

- 1er lot : Accueil, évaluation et mise à l'abri pour 50 mineurs primo-arrivants et hébergement et accompagnement social de 70 mineurs isolés étrangers, à la Fondation les Apprentis d'Auteuil,
- 2ème lot : Hébergement et accompagnement social de 30 jeunes majeurs isolés étrangers, à l'association de gestion de logements accompagnés Nelson mandela.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget départemental sur les exercices concernés.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112450-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 8

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT
ACTUALISATION DES BARÈMES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 2017

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ADOpte l'actualisation du Règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Sarthe portant une augmentation de 2 % des plafonds de la moyenne économique et du reste pour vivre indiqués dans le document joint en annexe à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112445-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 9

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT CONVENTION POUR LES EXPERTISES DE LOGEMENT

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention pour l'expertise de logements dans le cadre des activités du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) annexée à la présente délibération avec l'opérateur Solidaires pour l'Habitat de la Sarthe (SOLIHA) pour l'exercice 2017.

DECIDE de fixer le coût du diagnostic à la même hauteur qu'en 2016, soit 300 € nets (prestation non soumise à la TVA), dans la limite de 40 prestations, soit un coût total maximum de 12 000 €, sous réserve du vote des crédits correspondants lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2017.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112448-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 12

LES BOURSES DÉPARTEMENTALES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÉNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 14 pour 1 contre 6 abstentions

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter à 0,55 € la minoration du tarif de restauration scolaire par élève boursier national demi-pensionnaire.

DECIDE de supprimer, dès cette année scolaire 2016/2017, l'aide forfaitaire de 60 € aux élèves boursiers nationaux externes (dans les collèges publics) ou demi-pensionnaires (pour les élèves des établissements privés ou publics dont la tarification n'est pas fixée par notre collectivité).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112449-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 13

ACQUISITIONS DE PARCELLES SNCF À SÉGRIE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÉNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section AC numéros 167 et 208 et section E n° 348 sur la commune de Segrie, appartenant à la SNCF, correspondant aux emprises des RD 5 et 21, pour le prix forfaitaire de 15,00 €.

PRÉCISE que ces acquisitions feront l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental et que les frais de publication seront pris en charge par le Département.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

PRÉCISE que le Département prend en charge les frais de géomètre.

PRÉCISE que ces nouvelles parcelles seront par la suite classées dans le domaine public départemental.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112455-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 14

VENTE DE BIENS RÉFORMÉS PAR ENCHÈRES

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PRONONCE la réforme et l'aliénation des 38 lots désignés en annexe,

DECIDE d'organiser une vente en ligne des biens réformés listés en annexe via la plateforme web enchères commercialisée par la société GESLAND Développement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17

Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112481-DE-1-1

Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 15

TRANSFERT DU TERRAIN D'ASSIETTE DE LA CITÉ JUDICIAIRE DU MANS

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÉNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'avis de France Domaine,
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 3 juin 2016,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert de propriété de la parcelle départementale recevant la Cité Judiciaire du Mans, cadastrée section CT n° 352, d'une superficie totale de 3 518 m², à titre gratuit, au profit de l'État.

PRÉCISE que les frais de publication seront à la charge de l'acquéreur.

PRÉCISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif rédigé par les Services de l'État.

HABILITE le Président à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

PRÉCISE que cette délibération annule et remplace celle du 3 juin 2016.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112452-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Développement Territorial
Direction des territoires, de l'agriculture et du développement durable
Bureau Agriculture et Environnement

vendredi 27 janvier 2017

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 17

AGRICULTURE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÉNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE les modifications du règlement PCAE volet élevage – Gestion des effluents d'élevage joint en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112447-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 19

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AGENCE DES
TERRITOIRES DE LA SARTHE - CESSIION D' ACTIONS DU
DÉPARTEMENT**

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la cession par le Département, pour un montant de 350 €, de 7 actions du capital social de la Société Publique Locale Agence des Territoires de la Sarthe, au profit des communes du Luart et de Mayet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112463-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 21

AIDES AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÉNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 15 pour 0 contre 6 abstentions

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de VALIDER les nouveaux critères de soutien aux équipements sportifs selon deux priorités (excluant de ce fait les dossiers de construction) :

Priorité 1 : soutien à la rénovation / extension des équipements sportifs utilisés par les collèges, avec un taux maximum de 20 % pour un montant de travaux compris entre 100 000 € et 500 000 € HT.

Priorité 2 : soutien à la rénovation / extension des équipements sportifs dans les communautés de communes « déficitaires » c'est-à-dire où le nombre d'équipements sportifs pour 1000 habitants se situe en dessous de la Moyenne Régionale.

Taux maximum de 20 % pour un montant de travaux compris entre 100 000 € et 500 000 € HT.

VALIDE la nouvelle fiche du guide des aides (annexe 1).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 15/02/17

Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-

lmc113077-DE-1-1

Publication le 15/02/17

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées

et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 26

RAPPORT RELATIF AU DISPOSITIF D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÉNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 21 octobre 2016,
Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires
Vu la circulaire ministérielle du 21 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 et la circulaire ministérielle du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire,
Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents.
Après avis du Comité technique du 10 novembre 2016,
Vu le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du Département de la Sarthe, Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver :

- Le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du Département de la Sarthe joint en annexe,
- La prise en charge de l'organisation des sélections professionnelles par la collectivité,
- Le calendrier de mise en œuvre du programme, à savoir :
 - ↳ Mi-février 2017 : ouverture des postes par arrêté de l'autorité territoriale
 - ↳ Avril 2017 : audition des candidats
 - ↳ 1^{er} juillet 2017 : nomination des agents en qualité de stagiaire pour une durée de 6 mois
 - ↳ 1^{er} janvier 2018 : titularisation des agents

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112460-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 28

VENTE DU MUSÉE DES 24H

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÉNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 21 octobre 2016 autorisant le déclassement du domaine public du Musée des 24 heures
Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 18 novembre 2016 autorisant la vente du Musée des 24 Heures à l'Automobile Club de l'Ouest (ACO),
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation de l'immeuble qui abritait jusqu'au 31 décembre 2016 le Musée des 24 Heures – Circuit de la Sarthe,

ENTERINE en conséquence le déclassement du domaine public du bien concerné en préalable à sa cession à l'Automobile Club de l'Ouest (ACO), qui interviendra le 31 janvier 2017.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112467-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 27 janvier 2017

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 32

PARTICIPATION À L'ADJUDICATION DES LOCAUX DE
L'ANCIENNE SUBDIVISION DE MONTVAL-SUR-LOIR PAR
L'ETAT

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL.

Absents : M. Emmanuel FRANCO.

Procurations: Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier situé à Montval-sur-Loir, cadastré AI n° 401 et 403, d'une contenance totale de 1 604 m².

AUTORISE à ce titre le Président à participer à la mise en vente par voie d'adjudication par France Domaine de l'ensemble immobilier situé à Montval-sur-Loir, cadastré AI n° 401 et 403, d'une contenance totale de 1 604 m², mis à prix de 59 000 €.

PRECISE que l'acquisition dudit bien est autorisée jusqu'à un prix plafond de 85 000 €.

PRÉCISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

HABILITE le Président à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 31/01/17
Accusé de réception n° 072-227200029-20170127-lmc112741-DE-1-1
Publication le 31/01/17

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX